

## COMMUNE DE LADINHAC

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2016

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 30 août 2016 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 23 août 2016.

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Ghislain SERIEYS.

#### Étaient représentés :

Monsieur Roland MAFFRE par Monsieur Clément ROUET  
Monsieur Gilbert DELPUECH par Madame Christelle GARRIGOUX  
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

#### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2016

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

#### II. TRAVAUX DE LA CANTINE SCOLAIRE

*Monsieur Ghislain SERIEYS sort de la salle*

Monsieur le Maire indique que les travaux ont été réceptionnés ce jour sans réserve. Les travaux réalisés (pose de dalles de plafond en laine de roche pour une meilleure isolation phonique, installation de toilettes suspendues, installation de dalles de luminaires à LED...) procureront un meilleur confort tant pour les agents communaux que pour les enfants.

Monsieur le maire propose au Conseil d'accepter trois devis portant respectivement sur :

- pose de faïence pour un montant de 275,40 € (entreprise Patrick MAFFRE)
- sol vinyle pour un montant de 362,90 € (entreprise Bernard BONNET)
- fourniture de faïence pour un montant de 87,39 € (Point P)

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ces trois devis.**

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 AOUT 2016

### III. LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que Monsieur Valentin CHAT a donné congé de son appartement consécutivement à une perte d'emploi.

L'état des lieux a été réalisé le 27 août 2016 sans réserve.

Monsieur Xavier MEO est candidat à la location de ce logement.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour la signature du contrat de bail moyennant un loyer de 200 € par mois.

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur le montant du loyer et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail.**

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu ce jour le congé de M. CHAMCHOUN pour le logement qu'il occupe à Trémouille.

En l'état, il n'y a pas de candidat à la reprise de ce logement.

Madame SOLIGNAC, qui aurait pu être intéressée par ce bien, cherche un logement plus facile d'accès que celui qu'elle occupe actuellement, idéalement de plain pied.

Monsieur le Maire propose de demander une estimation de la valeur de ce bien communal.

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord d'une part pour laisser ce logement vacant et d'autre part pour demander une estimation du bien communal.**

### III.ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Les travaux d'assainissement pluvial ont démarré début août et seront achevés pour la deuxième quinzaine de septembre 2016.

Pour mémoire, le projet de raccordement initial (comprenant les 4 tronçons) aurait dû permettre un raccordement de la fontaine à la propriété de madame QUEMENER.

Toutefois, notre choix d'effectuer le chantier en tronçons a rendu malaisé ce raccordement direct.

Par ailleurs, la découverte d'une conduite sous la chaussée départementale, à près de 1,50 m, a conduit l'artisan, le 3 août dernier, à nous indiquer que le raccordement direct à la fontaine devenait impossible.

Pour pallier cette difficulté l'artisan en charge des travaux propose une solution et présente un devis complémentaire qui va entraîner une plus-value d'environ 470 € HT.

Un rendez-vous de chantier sera organisé dans les prochains jours afin de déterminer la meilleure solution possible d'un point de vue technique, l'objectif étant de parvenir à un résultat tout en limitant la plus-value.

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de surseoir à statuer sur le devis présenté.**

#### **IV.ADMISSION EN NON VALEUR**

Consécutivement à une procédure de surendettement, Monsieur le Maire propose d'une part d'admettre en non-valeur la somme de 673,76 € correspondant aux produits irrécouvrables suivants et d'autre part de mandater cette somme au compte 6541.

- 673,76 € (factures d'eau) Mme SOLIGNAC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de la somme de 673,76 € et mandate cette somme au compte 6541.**

#### **V.LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est touchée par la prolifération de cette plante qui est très allergisante.

Sur arrêté préfectoral, il est rappelé qu'il est obligatoire de procéder à l'arrachage de cette plante et qu'il est impératif de ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour la détruire.

Un rappel est fait sur le site Internet de la Commune.

#### **VI.DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à un changement de compte concernant les dépenses d'admission en non-valeur.

Il propose d'adopter la décision modificative suivante :

Crédit au compte 6541 pour 674.00 €

Débit au compte 022 pour 674.00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.**

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- **Partage des parcelles Lotissement des Sources :**

Monsieur le Maire propose de classer en voirie communale les parcelles AK 340 et AK 345 suite à modification parcellaire et ce dès réception du document d'arpentage.

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ce classement.**

**- Logements CARRIER 1 et 2**

Monsieur le Maire présente les devis reçus d'une part de l'entreprise FERREIRA pour 2 330 € et d'autre part d'AB ingénierie pour 1425,00 €.

**Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir le devis d'AB ingénierie.**

**- EARL des Glycines/classement ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'EARL des Glycines située sur la Commune de LABESSERETTE a présenté une demande de changement d'affectation d'un bâtiment agricole et son classement à la rubrique ICPE relative à l'élevage porcin.

La Préfecture indique que le dossier est complet et régulier et informe les Communes susceptibles d'être impactées dans le cadre du plan d'épandage des effluents.

Les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations sur le projet dès ouverture de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<http://www.cantal.gouv.fr/consultations-en-cours-r2227.html>

**- Ecole numérique**

Les travaux de câblage ont été réalisés début août, reste en attente l'achat des ordinateurs, prévu à l'automne.

**- Chloration**

Les travaux de terrassement vont commencer cette semaine.

La SAUR interviendra dans un second temps.

**- Lotissement**

Monsieur le Maire doit rencontrer LOGISENS demain matin pour retenir les entreprises qui vont travailler sur le lotissement.

Les travaux devraient commencer en octobre 2016.

**- Bulletin communal**

Réalisation en cours.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 27 septembre 2016.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.